



Conseil des arts  
du Canada

Canada Council  
for the Arts

## **Conseil des arts du Canada**

**Appel d'offres à commandes :  
analyse des données de CADAC et services de rédaction du rapport sur les  
pratiques artistiques**

**De l'art plein la vie  
Bringing the arts to life**

## Appel d'offres à commandes :

### analyse des données de CADAC et services de rédaction de rapports sectoriels et sur les pratiques artistiques

#### Dispositions générales

Le présent appel d'offres à commandes a pour objectif d'ajouter des fournisseurs à la liste actuelle de fournisseurs préqualifiés auxquels peut faire appel le Conseil des arts du Canada en vue d'obtenir **une analyse des données de CADAC<sup>1</sup> et des services de rédaction du rapport sur les pratiques artistiques** (en français ou en anglais).

Une convention d'offre à commandes est une disposition administrative qui permet de fournir des biens ou des services à des prix convenus à l'avance, à des conditions préétablies, pour des périodes déterminées et selon les besoins. Une offre à commandes n'est pas un contrat, et une commande passée dans le cadre d'une telle offre s'appelle une commande subséquente. Chaque commande subséquente est un contrat distinct entre le Conseil et le fournisseur préqualifié.

Les sociétés d'État, les petites entreprises et les professionnels indépendants (pigistes) qui offrent les services mentionnés précédemment peuvent demander à être inclus à la liste.

#### Au sujet du Conseil des arts du Canada

Le Conseil des arts du Canada est une société d'État créée par une loi du Parlement en 1957, afin de « favoriser et de promouvoir l'étude et la diffusion des arts, ainsi que la production d'œuvres d'art ». À cette fin, le Conseil offre une vaste gamme de subventions, de services et de distinctions aux artistes et organismes artistiques professionnels canadiens. Le Conseil est aussi responsable des activités de la Banque d'art, de la Commission canadienne pour l'UNESCO et de la Commission du droit de prêt public.

---

<sup>1</sup> CADAC (Canadian Arts Data/Données sur les arts au Canada) est un système en ligne de collecte, de diffusion et d'analyse de données financières et statistiques concernant les organismes artistiques canadiens. Lancé en 2008, ce système est en développement depuis 2004.

Effort collectif des organismes de soutien aux arts de partout au pays, CADAC offre un processus simplifié aux organismes artistiques qui demandent des subventions de fonctionnement. Les organismes artistiques qui font des demandes à plusieurs organismes de soutien aux arts présentent leurs données financières et statistiques en un format unique, à une seule adresse. Ils ont accès à leurs données antérieures, aux rapports sur leur propre organisme et à des comparaisons avec tous les organismes similaires inclus dans la base de données.

CADAC recueille actuellement les données de plus de 925 organismes financés par le Conseil des arts du Canada, toutes pratiques artistiques confondues.

**Contexte : analyse des données de CADAC et rédaction du rapport sur les pratiques artistiques pour le Conseil des arts du Canada**

Le Conseil des arts du Canada produit un certain nombre de documents de recherche de nature diverse chaque année. Dans le cadre de son Service de la recherche, de l'évaluation et des mesures de rendement, le Conseil prépare une série de rapports fondés sur les données statistiques et financières déclarées dans le [système CADAC](#) par les organismes artistiques canadiens qui présentent des demandes de financement récurrent.

Ces rapports de CADAC sont actuellement produits et publiés individuellement par pratique artistique et servent à déceler les tendances ainsi qu'à mesurer la santé et la vitalité d'une pratique artistique et d'un type d'organisme précis touchant divers secteurs de production et de résultats. Des exemples des rapports de CADAC se trouvent dans le [Répertoire de recherches](#).

**Langues**

Le présent appel d'offres à commandes porte sur la rédaction de rapports en français ou en anglais.

## RENSEIGNEMENTS À L'INTENTION DES FOURNISSEURS

### **Soumission des propositions**

Les fournisseurs doivent envoyer leurs propositions par courriel au plus tard le **29 juin 2018, à 17 h (HNE)**, heure locale d'Ottawa (en mentionnant Appel d'offres dans la ligne d'objet).

Toute question concernant le présent appel d'offres à commandes doit être envoyée par courriel, et le Conseil y répondra en conséquence. La date limite pour envoyer des questions est le **15 juin 2018, à 12 h (HNE)**, heure d'Ottawa. Afin de s'assurer que tous les cabinets reçoivent les mêmes renseignements, le Conseil publiera sur MERX les questions et réponses pertinentes aux fins de clarification.

### **Toutes les demandes de renseignements et les questions concernant l'appel d'offres à commandes doivent être envoyées à :**

Gabriel Zamfir-Enache

Gestionnaire, Analyse des données et mesures de rendement

Conseil des arts du Canada

Gabriel.Zamfir-Enache@conseildesarts.ca

### **Présentation de la proposition**

Pour assurer l'évaluation uniforme de toutes les propositions, celles-ci doivent être présentées dans le format prescrit à **l'annexe 2. Votre proposition ne devrait pas excéder trois pages et doit comprendre les renseignements demandés aux annexes 1 et 2.**

Toutes les propositions doivent être signées par un agent dûment autorisé et comprendre un énoncé selon lequel le fournisseur a étudié et compris la demande et en accepte les conditions.

Le fournisseur doit préciser dans sa proposition qu'il dispose des ressources techniques, financières et humaines requises et qu'il peut assurer les services énoncés dans l'appel d'offres à commandes dans les délais prescrits.

### **Acceptation ou rejet des propositions**

Le Conseil se réserve le droit de rejeter l'une ou la totalité des propositions ou encore d'en accepter certaines ou toutes, à sa discrétion.

Aucune proposition ne sera examinée avant l'heure et la date de clôture du concours. Toute proposition reçue après la date et l'heure de clôture spécifiées sera considérée comme non admissible au concours.

### **Modification ou retrait de la demande de propositions**

Les fournisseurs peuvent modifier leur proposition jusqu'au moment de la fermeture du concours.

Toute correction ou clarification relative à la demande de propositions sera publiée sous forme d'addenda à la demande, et sera envoyée à tous les fournisseurs concernés. Aucune interprétation, correction, clarification ou modification à la demande présentée sous une autre forme que celle d'un addenda n'engagera le Conseil. Les fournisseurs doivent accuser réception de tous les addenda dans leur proposition.

### **Période de validité de la proposition**

Le Conseil doit disposer d'au moins soixante (60) jours à partir de la date de clôture pour accepter les propositions présentées; celles-ci doivent demeurer en vigueur pendant cette période.

### **Période couverte par l'appel d'offres à commandes**

L'appel d'offres à commandes couvre la période allant du 1<sup>er</sup> juillet 2018 au 30 juin 2020. Il sera possible de renouveler l'offre pour deux (2) périodes supplémentaires d'une (1) année chacune.

### **Confidentialité et obligation du Conseil**

Toute l'information mise à la disposition des fournisseurs, y compris l'appel d'offres à commandes, demeure la propriété exclusive du Conseil. À ce titre, la confidentialité de toutes les données et de tous les renseignements doit être strictement respectée; ceux-ci ne peuvent être divulgués à une tierce partie ni réutilisés sans le consentement écrit du Conseil.

En outre, les droits d'auteurs de tous les rapports de CADAC produits, y compris les données, les textes, les tableaux, les graphiques et les calculs correspondants, demeurent la propriété du Conseil des arts du Canada, et les fournisseurs n'ont pas le droit de les réutiliser.

Ni la communication du présent appel d'offres à commandes ni la réception des propositions par le Conseil n'obligent ce dernier à dresser des actes ni à assumer des responsabilités ni à rembourser aux fournisseurs les frais de préparation ou toute autre perte subie pendant la préparation de leur proposition en réponse au présent appel d'offres à commandes. Le Conseil a le droit d'utiliser à n'importe quelle fin tous les renseignements présentés concernant l'appel d'offres à commandes, sauf s'ils sont désignés comme étant confidentiels.

### **Évaluation des propositions**

Les propositions seront évaluées en fonction d'une grille de « points attribués », ce qui nécessitera une analyse de la proposition dans son ensemble, y compris, sans toutefois s'y limiter, des éléments tels que :

- le prix;

- la capacité à offrir un service hautement personnalisé, rapide, pratique et adapté aux besoins du Conseil;
- la scolarité et les années d'expérience dans les services proposés et dans le milieu culturel ou artistique;
- les références et la qualité des exemples des documents présentés.

Les fournisseurs sélectionnés devront passer un test d'évaluation obligatoire des compétences sur Excel.

### **Limite des obligations du Conseil des arts du Canada**

La présente invitation à présenter une proposition et la réception par le Conseil d'une telle soumission n'obligent aucunement le Conseil à offrir du travail à un fournisseur ni ne donnent le droit à celui-ci de recevoir du travail de la part du Conseil.

Le Conseil conserve les pleins pouvoirs décisionnels relativement aux propositions qui répondent aux exigences énoncées dans l'appel d'offres et aux éléments de preuve servant à démontrer le respect de ces exigences. De plus, le Conseil se réserve le droit, à sa seule discrétion :

- de suspendre en tout temps l'appel d'offres;
- de ne négocier avec aucun des fournisseurs qui ont soumis une proposition;
- de demander, de vive voix ou par écrit, des clarifications relativement à tout renseignement supplémentaire concernant les propositions jugées adaptées à ses besoins.

## **EXIGENCES DU CONSEIL DES ARTS DU CANADA**

### **Qualité du travail, temps de réponse et respect des dates limites**

Le Conseil s'attend à ce que les fournisseurs lui offrant leurs services d'analyse des données de CADAC et de rédaction du rapport sur les pratiques artistiques respectent les délais impartis et fassent preuve de la plus grande exactitude possible. À cette fin, les fournisseurs sont tenus de vérifier la qualité de leur propre travail avant de lui livrer leur produit fini. Le Conseil peut choisir de refuser le travail ou de demander une compensation si celui-ci est jugé de mauvaise qualité (travail incomplet; nombreuses erreurs d'ordre typographique, grammatical ou syntaxique; erreurs de calcul ou d'analyse; travail demandant une révision importante de la part du Conseil).

Il incombe aux fournisseurs d'assurer la qualité de leur propre travail. Pour ce faire, **ils doivent réviser eux-mêmes les données et les textes avant de les soumettre au Conseil comme produit fini.**

Les demandes de rapports et de projets sont envoyées par courriel aux fournisseurs, et ces derniers sont tenus d'accepter ou de refuser par courriel toute demande faite par le Conseil **dans les 24 heures qui suivent la demande** (heures normales de travail). Après avoir accepté, ils sont tenus de respecter les délais exigés.

### **Milieu technique, fonctionnel et organisationnel**

Les fournisseurs doivent être aptes à partager des documents électroniques en Microsoft Word ou Microsoft Excel ou dans d'autres formats MS Office.

### **Lieu de travail et d'expédition**

Les fournisseurs travailleront dans leurs propres bureaux et communiqueront avec le Conseil par téléphone ou par courriel. Tout produit fini doit être livré au Conseil des arts par courriel ou transfert de dossier électronique.

### **Aide à la rédaction et à la révision**

Le Conseil des arts procure à ses fournisseurs de services de rédaction du rapport de CADAC un lexique des termes employés au Conseil. Afin de maintenir une certaine cohérence d'ordre terminologique dans les documents du Conseil, les fournisseurs sont tenus d'utiliser ce lexique et de consulter les sites web du Conseil ainsi que les traducteurs-réviseurs directement. Les fournisseurs peuvent aussi accéder au site web du Conseil des arts du Canada à titre de référence ou communiquer directement avec le personnel de l'unité du Contenu des communications. Le Conseil s'attend toutefois à ce que les fournisseurs possèdent une connaissance approfondie des termes employés dans le domaine des statistiques et des finances, et aient acquis une solide expérience en la matière.

### **Confidentialité**

Les fournisseurs sont tenus de respecter la confidentialité des données, des dossiers et des textes qui leur sont fournis.

### **Travail urgent**

De temps à autre, les fournisseurs auront à répondre à une demande urgente. Si les fournisseurs acceptent une telle demande, ils devront facturer leur travail aux tarifs précisés dans la grille *Tarifs et services*, annexée à la présente convention d'offre à commandes.

### **Exigences particulières**

Le Conseil des arts décrira les exigences particulières concernant le travail dans la demande de service. Les fournisseurs doivent faire approuver toute majoration ou tout coût additionnel (au-delà des tarifs indiqués dans la grille *Tarifs et services*) avant de commencer le travail en question. Les fournisseurs sont aussi tenus d'aviser le personnel de l'unité du Contenu des communications s'ils prévoient des retards ou des bouleversements en raison de ces exigences.

## TÂCHES, ACTIVITÉS ET PRODUITS LIVRABLES

### Tâches et activités principales

Les tâches et activités principales liées à la production des rapports sur les pratiques artistiques de CADAC sont les suivantes :

- l'analyse de la base de données au moyen de Microsoft Excel ou d'outils d'analyse similaires;
- la description statistique des données grâce à l'étude des relations existant entre les variables et les tendances;
- l'explication du comportement de ces variables (taux de croissance, tendances, prévisions, etc.) en fonction de la situation actuelle particulière à chaque organisme de CADAC et à la pratique artistique en général;
- la production (rédaction) d'un document d'environ 25 pages dans lequel figurent les résultats découlant de l'analyse, ainsi que tous les graphiques et tableaux nécessaires. Ce document doit comprendre une introduction, une méthodologie, une analyse des données financières, économiques et statistiques, des résumés, des notes en fin d'ouvrage et des annexes;
- la création d'une page de couverture et d'une fiche d'information dans Adobe InDesign;
- la validation des données et des textes descriptifs.

### Livrables

- un rapport en format Word dans l'une des langues officielles (français ou anglais);
- une feuille de calcul Excel comprenant tous les tableaux et les calculs utilisés pour produire le document (à des fins de validation par le personnel du Service de la recherche, de l'évaluation et des mesures de rendement);
  - tous les tableaux et les graphiques doivent être dans un format modifiable.
- une page de couverture et une fiche d'information.

### Demandes de service ou demande subséquente à l'appel d'offres à commandes

Afin de permettre aux fournisseurs de déterminer s'ils sont en mesure d'accepter et de traiter ses demandes dans les délais requis, le Conseil leur fournira les renseignements et les données nécessaires (par courriel, clé USB, Dropbox ou d'autres outils d'échange de données), y compris la documentation et l'information nécessaires au travail, la date de livraison demandée ainsi qu'une brève description du travail.

### Facture des fournisseurs

Les fournisseurs doivent fournir une facture détaillée pour le travail réalisé (selon la grille *Tarifs et services* fournie comme partie intégrante de leur demande d'inclusion à la liste des fournisseurs préqualifiés du Conseil). Le Conseil des arts du Canada règle habituellement ses factures dans les 30 jours suivant leur réception.



Les factures doivent être envoyées par courriel à :  
Bethsy Lezama  
Recherche, évaluation et mesures de rendement  
Conseil des arts du Canada  
[bethsy.lezama@conseildesarts.ca](mailto:bethsy.lezama@conseildesarts.ca);

## ANNEXE 1

### Tarifs et services

Cette grille de tarifs et services doit être remplie par les fournisseurs comme partie intégrante de leur demande d'inclusion à la liste des fournisseurs préqualifiés du Conseil.

Les tarifs demeureront en vigueur jusqu'au 30 juin 2020.

<b>Services</b>	
	Tarif total (\$)
Rapport sur les pratiques artistiques de CADAC	

## ANNEXE 2

### Format de la proposition

#### **PARTIE A** Résumé de la proposition

#### **PARTIE B DESCRIPTION DU PROJET**

#### ***Renseignements sur le fournisseur***

Les renseignements suivants doivent accompagner la demande des fournisseurs pour que ces derniers puissent être ajoutés à la liste des fournisseurs préqualifiés du Conseil :

- a) les renseignements sur la situation commerciale du fournisseur : nature de l'entreprise (p. ex., entreprise constituée en société, partenariat, travailleur indépendant), numéro de l'entreprise et de TPS;
- b) les coordonnées (y compris le site web et les adresses de courriel);
- c) les années d'expérience et la date de constitution en société;
- d) la liste des clients actuels dans le secteur des arts et de la culture, ainsi que les références ou les témoignages de deux clients;
- e) le nom et les années d'expérience du personnel clé; le statut des employés et les noms des analystes qui seront affectés au Conseil;
- f) la description de la maîtrise du fournisseur dans l'analyse des données, de sa compétence en matière de raisonnement analytique, de traitement et de visualisation des données, d'analyse financière et statistique et d'indicateurs de rendement, entre autres.
- g) la liste des tâches que le fournisseur est en mesure d'effectuer dans Microsoft Excel et qui démontrent un niveau de compétence avancé. Cette liste devra inclure au moins les éléments suivants :
  - a. l'utilisation des fonctions avancées (par exemple, INDEX, EQUIV, RECHERCHEV, NB.SI., SOMME.SI, CONCATENER);
  - b. l'utilisation des tableaux croisés dynamiques;
  - c. l'utilisation du triage personnalisé, des filtres et du sous-total;
  - d. la maîtrise de différents types de graphiques, notamment plusieurs séries de données dans différents axes;
  - e. les fonctions des onglets d'analyse des données (y compris les analyses de régression);
  - f. les mises en forme conditionnelles;
  - g. les rudiments du code VBA;
- h) la capacité de rédaction et de révision;
- i) une courte description du fournisseur (60 mots);
- j) des exemples de travail : le fournisseur doit fournir un exemple de travail d'analyse des données comprenant des indicateurs statistiques et financiers, représentatif du type et de la qualité du travail produit généralement;
- k) un énoncé d'assurance de la qualité : le fournisseur doit décrire comment il assurera la qualité et l'exactitude de son travail (40 mots au plus);
- l) la grille *Tarifs et services* (reportez-vous à l'annexe 1) dûment remplie.

**PARTIE C Pertinence du fournisseur**

Dans cette section, le fournisseur doit expliquer dans un paragraphe (70 mots) les raisons pour lesquelles il considère être le mieux placé pour répondre aux besoins du Conseil en ce qui a trait à l'analyse des données de CADAC et aux services de rédaction du rapport sur les pratiques artistiques.